

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	15	15

Convocation

17/04/2026

Date d'affichage

17/04/2026

Séance du 30 avril

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME - A. VEDOVATI – M. REVEILLE – M. MOJAISKY – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – C. BRONISEL – E. BARRE – M. FRERY – M. BOURDIGUEL – I. LEPRUN – A. BRONISEL

Secrétaire : A. BRONISEL

NOMINATION DU GARDE PECHE ET FIXATION DE SON INDEMNITE

Considérant que les étangs de Saint-Ange rouvrent à la pêche à compter du 1^{er} mai 2026, il est nécessaire de nommer un garde pêche pour le bon respect du site et de l'application du règlement de pêche.

Mme le Maire propose de lui verser une indemnité annuelle de 1501,81 € nets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer Monsieur André VEDOVATI en qualité de garde pêche des étangs de Saint-Ange et de lui verser une indemnité de 1501,81 € nets. Pour l'année 2026, ce montant sera proratisé en fonction de sa prise de service soit à partir du 1^{er} mai 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
A. BRONISEL



[Signature of A. Bronisel]

Le Maire
Evelyne TRESCARTES



[Signature of Evelyne Trescartes]